

## Arrêt maladie comment ça marche ?



Suite à un RDV médical, le médecin vous met en arrêt de travail :  
Chez HSBC France, les 3 jours de carence sont payés automatiquement (visible sur votre fiche de paie) à condition que vous soyez dans les deux premiers arrêts de votre année glissante et que vous ayez une année d'ancienneté.  
De plus l'arrêt maladie n'apparaîtra pas sur le mois en cours mais au Mois+1.

**Attention, la règle n'a pas changé** : Vous avez 48h pour déclarer votre arrêt à votre employeur.

### Comment déclarer l'arrêt du travail : 2 choix possibles

#### 1 : Via E-demands RH

Pour ce faire, il vous suffit d'appeler le **centre d'appels RH au 0800 00 53 00** (du lundi au vendredi de 9h à 17h30) ou de se connecter **via HR Direct**. Un lien pour activer les e-demands depuis votre domicile (téléphone, tablette, ordinateur ...) vous sera alors transmis. Bien entendu, vous n'aurez plus à transmettre ces arrêts par courrier pour éviter les doublons.

**A noter : Si vous ne vous êtes pas connecté(e)s aux systèmes informatiques (pc et/ou messagerie) depuis au moins 3 mois**, vous devez continuer à transmettre, par courrier postal, vos documents (**photo** ou **scan lisible**) avec votre matricule peoplesoft, sinon ils seront refusés.

Lien de déclaration :

<https://edemandes-rh.employee.eu.people-doc.com/home>

ou sur :

*HRDirect/ Temps de travail-Congés-absences/Mes congés-Mes absences-My Leave-Absence/Déclaration d'absence – MALADIE- Declaration of absence-Illness.*

#### 2 : Via Courrier Postal (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Administration du personnel**  
**Code 26ème étage**  
**HSBC France**  
**103 avenue des Champs Elysées**  
**75008 Paris**

Ne pas oublier d'indiquer dans les commentaires de votre arrêt :

- Votre matricule Peoplesoft
- Remarque : S'il s'agit d'un arrêt en lien avec une maladie prise en ALD (Affectation Longue Durée) par la CPAM, il faudra faire parvenir conjointement avec l'arrêt la notification de la CPAM.



Mes congés/Mes absences-My Leave/Absence

Déclaration d'absence - MALADIE/ Declaration of absence-  
Illness



Ne pas oublier de scanner ou photocopier votre arrêt car on vous le demandera:  
Pour joindre vos documents par scan : Nous vous conseillons de télécharger gratuitement dès maintenant CamScanner ou Tiny scanner sur votre store.



## Comment déclarer la reprise : 2 étapes obligatoires

### 1 – La déclaration

Quelle que soit la durée de votre absence, lors de votre reprise, vous devez saisir une **e-demande** de reprise :  
Lien interne : <https://edemandes-rh.employee.eu.people-doc.com/request-forms/reprise-apres-arret-maladie>  
ou sur :

HRDirect/**Temps de travail-Congés-absences** /E-Demandes RH - Congés /Reprise après arrêt maladie- Resumption after sick leave



Mes congés/Mes absences-My Leave/Absence

**Reprise après arrêt maladie / Resumption after sick leave**

En effet, l'absence d'enregistrement de cette reprise, notamment en cas d'arrêt supérieur à 14 jours, pourrait entraîner des désagréments, notamment en terme d'accès informatiques (désactivation du compte Windows, de la messagerie entre autres) ou de gestion managériale.

**Pour tout arrêt supérieur ou égal à 30 jours**, vous devez obligatoirement prendre contact avec la médecine du travail pour organiser votre visite médicale de reprise.

- **Pour la région parisienne**
  - Pour Cœur Défense : contactez le 01.41.02.49.91
  - Pour les Immeubles Champs Elysées et Bassano-Vernet : contactez le 01.40.70.37.51
- **Pour la province**
  - Contactez Madame Céferina MARTINEZ au 01.58.13.96.39 ou  [ceferina.martinez@hsbc.fr](mailto:ceferina.martinez@hsbc.fr)

### 2 - IJSS : Les indemnités journalières de Sécurité Sociale

Sur votre fiche de paie, HSBC va retirer les IJSS dans le Brut, la CPAM vous indemnise les jours de maladie sous déduction des 3 jours, il faut donc adresser à HSBC l'attestation des indemnités journalières (IJSS).

Pour l'obtenir, vous devez aller soit sur le site Sécu, soit sur l'application AMELI :

- 1 Se positionner dans la rubrique documents.
- 2 Demander l'attestation d'indemnités journalières en indiquant les dates souhaitées.
- 3 Se le transmettre en format électronique par mail ou l'imprimer.
- 4 Vous devez joindre vos attestations de paiement d'indemnités journalières :

Lien : <https://edemandes-rh.employee.eu.people-doc.com/home>

Allez dans : **Rémunération/Avantages – Compens/Benefits – Formulaire Indemnités journalières de Sécurité Sociale/Social Security Daily Allowance**



Rémunération/Avantages-Compens/Benefits

**Indemnités journalières de Sécurité Sociale/Social Security Daily Allowance**



- ✓ Attention pour toute première déclaration munissez - vous de votre fiche de paie, car vous aurez besoin du numéro de votre lot qui figure sur la partie droite en haut dans la rubrique : **DEST**
- ✓ En cas d'arrêt maladie longue durée le gestionnaire de paie peut être amené à vous contacter afin que vous lui transmettiez les IJSS avant la reprise.



#### Vos Délégués Syndicaux

Angélique FARIA	06.95.06.59.92
Éric POYET	06.32.08.58.57
Claudine DUDEFANT	06.64.54.63.19
Loïc NICOLAS	06.68.46.81.57

Restez informés et connectés à FO HSBC



[Exprimez-vous@fo-hsbc.fr](mailto:Exprimez-vous@fo-hsbc.fr)



[www.fo-hsbc.fr](http://www.fo-hsbc.fr)



[twitter.com/fohsbc](https://twitter.com/fohsbc)



[facebook.com/fohsbc](https://facebook.com/fohsbc)